

Avis d'Appel Public à la Concurrence - Procédure Adaptée

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville d'Aubervilliers

Correspondant : M. Christophe RODIN, Responsable des Achats et de la Commande Publique, 72, rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : 01 48 39 52 51, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : commandepublique@mairie-aubervilliers.fr, adresse internet : <http://www.aubervilliers.fr>

Objet du marché : Le marché a pour la réalisation d'une étude sur la faisabilité d'une déminéralisation, d'une désimperméabilisation et d'une végétalisation de certaines parties du cimetière communal de la ville d'Aubervilliers.

Lieu d'exécution et de livraison :

Cimetière de la ville d'Aubervilliers

Avenue du cimetière

93300 Aubervilliers

Caractéristiques principales :

Le présent marché est passé en procédure adaptée, conformément aux dispositions des articles L. 2123-1 1°, R. 2123-1 et R. 2123-4 du Code de la commande publique., et des articles 3 et 9 du guide des procédures adaptées, approuvé par le Conseil Municipal de la ville d'Aubervilliers, le 21 octobre 2021.

Il s'agit d'un marché à tranches conformément aux dispositions des articles R. 2113-4, R. 2113-5, R. 2213-6 du Code de la commande publique :

- La tranche ferme a pour objet la réalisation d'un diagnostic et d'une esquisse.
- La tranche optionnelle a pour objet d'établir les plans définitifs et une estimation des travaux à réaliser.

Le délai prévisoinnel d'effet du marché est de neuf (9) mois, toutes tranches comprises, soit :

- Six (6) mois pour l'exécution de la tranche ferme.
- Trois (3) mois pour l'exécution de la tranche optionnelle.

Le marché est conclu à prix forfaitaires sera analysée sur la base de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) annexe de l'acte d'engagement. Les prix du marché sont fermes et définitifs. Ils ne sont ni révisables ni actualisables.

Il s'agit d'un marché de *prestations intellectuelles*.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Le financement des prestations objet du présent marché se fera sur les fonds propres de la ville d'Aubervilliers, et par les subventions qui lui seront accordées par d'autres institutions (FEDER, Île-de-France Nature et le Fonds vert).

Le mode de règlement est le mandat administratif suivi d'un virement bancaire, conformément aux règles de la comptabilité publique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché:

Le marché sera attribué soit à un seul opérateur économique soit à un groupement d'opérateurs économiques.

En application de l'article R. 2142-21 du Code de la commande publique, la ville d'Aubervilliers interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membres de plusieurs groupements.

Les candidatures et offres ainsi que tous les échanges entre les parties concernées doivent impérativement être rédigés en langue française, à peine d'irrégularité.

L'Euro est l'unité de compte et l'unité de paiement dans le cadre du présent marché.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Les candidats devront remettre les documents suivants :

- - Le formulaire DC1 « Lettre de candidature – Habilitation du mandataire par ses co-traitants » dûment complété, daté et signé en original ;
- Le formulaire DC2 « Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement » dûment complété¹;
- Le cas échéant, une copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire, l'autorisant à poursuivre son activité dans la période d'exécution du marché.
- La liste de références de prestations similaires exécutées par l'entreprise réalisés au cours des trois dernières années ;
- Le descriptif des moyens matériels, et des effectifs moyens annuels en précisant l'importance du personnel d'encadrement durant les trois dernières années ;

Documents à produire au stade de l'attribution du marché :

En application de l'article R2144-4 du Code de la commande publique, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira :

- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois (*articles D 8222-5-1° du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale*).
- Le pouvoir adjudicateur s'assurera de l'authenticité de cette attestation, auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale.
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites ou l'état annuel des certificats reçus.
- **Dans le cas où** l'immatriculation de l'entreprise au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM) est obligatoire, ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants (*article D 8222-5-2° du code du travail*) :

¹ En cas de groupement chacun des membres doit remplir le DC2.

- Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois.
- Une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM.
- Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au RCS ou au RM ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente.
- Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

Ces documents devront être fournis par le candidat, dans un délai de sept (7) jours, à compter de sa réception de la demande par la ville d'Aubervilliers.

Dans le cas où le candidat ne remettrait pas les documents dans le délai imparti son offre sera rejetée. Dans cette hypothèse, le marché sera attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement plus avantageuse suivante, sous réserve que ce dernier produise les certificats et attestations requises.

En cas de co-traitance, chaque co-traitant doit transmettre les mêmes documents que ceux mentionnés ci-dessus, à l'exception du DC1 rempli par le mandataire et signé par le(s) co-traitant(s).

D'autre part, en cas d'appartenance à un groupe, le candidat est invité à préciser le nom de celui-ci et s'il utilise les moyens de ce dernier.

Pour son offre, chaque candidat doit obligatoirement remettre les documents suivants :

- **L'Acte d'Engagement (A.E.)**, dûment complété, tamponné, daté, sans aucune modification ni réserve ;
- **La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) dûment complétée par le soumissionnaire concerné ;**
- **Un Cadre de réponse technique** sur la base du cadre fourni et précisant :
 - 1) **La composition de l'équipe**, au vu de :
 - i) La pertinence de la constitution de l'équipe dédiée à l'exécution du marché ;
 - ii) Expérience et référence des membres de l'équipe dédiée à l'exécution du marché ;
 - 2) **La compréhension des enjeux et proposition technique**, au vu de :
 - i) Compréhension des enjeux ;
 - ii) Pertinence et clarté de la méthodologie ;
 - iii) Pertinence du calendrier proposé ;
 - iv) Exemples visuels.
- **Un RIB** émis par la banque du soumissionnaire ou du mandataire du groupement.

Nota :

- L'absence et/ou l'incomplétude d'une des pièces mentionnées ci-dessus pourrait avoir pour effet de rendre l'offre irrégulière, en application de l'article L. 2152-2 du Code de la commande publique. Le cas échéant, l'offre sera écartée et ne sera pas analysée par la ville d'Aubervilliers.
- L'offre de chaque soumissionnaire doit impérativement porter sur l'ensemble des tranches du marché. A défaut, elle sera écartée par la ville d'Aubervilliers.

Critères d'attribution et d'analyse des offres : L'analyse des offres sera effectuée conformément aux dispositions de l'article R. 2152-7 du Code de la commande publique, en fonction des **critères énoncés à l'article 8.3 (Jugement des offres) du Règlement de la consultation.**

Une négociation Au regard des offres proposées et analysées par application des critères définis à l'article 8.3 du R.C, une négociation pourra être engagée avec les candidats dans les **conditions fixées à l'article 8.4 du R.C.**

Date limite de réception des offres : 06 mai 2024 à 12h00.

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : DEDD 01-24

Renseignements complémentaires : Les échanges se feront impérativement via la plateforme Maximilien.

Règlement des différends :

Les parties s'efforceront de régler, dans un premier temps, les différends relatifs à la procédure de passation et/ou à l'exécution du marché de manière amiable.

Si le différend persiste il sera soumis au Tribunal Administratif de Montreuil (France) –

Adresse : 7 rue Catherine Puig (au niveau du 206 rue de Paris)

93100 MONTREUIL

Téléphone : 01-49-20-20-00 / Télécopieur : 01-49-20-20-98.

Courriel : greffe.ta-montreuil@juradm.fr

Les délais et voies de recours sont précisés à l'article 12 du Règlement de la consultation.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 11 avril 2024